

# Avis d'Appel Public à la Concurrence

**Pouvoir adjudicateur** : représenté par Monsieur le Maire de Sorigny

Adresse 28 rue nationale – 37250 Sorigny  
Tél : 02-47-34-27-78  
Fax : 02-47-34-27-79  
Mail : [mairie.sorigny.administratif@orange.fr](mailto:mairie.sorigny.administratif@orange.fr)

**Objet du marché** : **ELARGISSEMENT DE LA VOIRIE**

Les prestations concernent la réalisation d'une poutre de rive sur la voie communale reliant Sorigny à Villeperdue sur la commune.

**Modalités essentielles de financement et de paiement** :

Les travaux, objet du présent marché, seront rémunérés dans les conditions fixées par les règles de comptabilité publique.

**Critères qui seront utilisés lors de l'attribution du marché** :

Les critères pour la partie candidature sont :

- dossier complet ;
- garanties professionnelles et financières ;
- capacités techniques ;
- référence de l'encadrement qui sera affecté au chantier, les moyens en personnels et en matériels.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

<b>Libellé</b>	<b>%</b>
La liste détaillée des principales fournitures avec indications de la provenance de celles-ci et références des fournisseurs correspondants	20
Description des moyens en personnel et en matériel qui permettront la réalisation des travaux	10
Sous détail de prix	10

La notation sera effectuée de la façon suivante :

**Critère Valeur Technique** :

Sera jugé suivant un mémoire technique comportant les libellés ci-dessus transmis avec l'offre :

- Exceptionnel : 5 points
- Développé : 4 points
- Satisfaisant : 3 points
- Insuffisant : 2 points
- Symbolique : 1 point
- Absent : 0 point

La note totale sera ensuite affectée du coefficient du tableau ci-dessus.

**Critère Prix :**

Les offres seront notées conformément à la procédure suivante :

$$\text{Note} = 10 \times \frac{\text{Montant de l'offre la moins disante}}{\text{Montant de l'offre du candidat}}$$

La note totale sera ensuite affectée du coefficient 60

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles 46-I et 46-II du Code des Marchés Publics. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

**Procédure :**

La présente commande publique est réalisée selon la procédure adaptée conformément à l'article 28 et 77 du Code des Marchés Publics.

Marché à bons de commande, comportant un minimum de 10 000 € HT et un maximum de 20 000 € HT pour l'année 2010.

Lieu d'exécution : 37250 SORIGNY (Indre et Loire)

**Date limite de réception des offres : 21 mai 2010 à 16h00**

Les offres doivent être transmises par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposées contre récépissé. La transmission des candidatures et des offres par voie électronique est autorisée.

**Adresse où elles doivent être transmises :**

Sur support papier : Mairie de Sorigny - 28 rue nationale – 37250 Sorigny

Sur support électronique : Mail : [mairie.sorigny.administratif@orange.fr](mailto:mairie.sorigny.administratif@orange.fr)

Langue Française

Monnaie : euro (€)

**Modalité de consultation du dossier de consultation :**

Le dossier sera transmis gratuitement, après demande écrite à :

Mairie de Sorigny - 28 rue nationale – 37250 Sorigny

Fax : 02-47-34-27-79

Mail : [mairie.sorigny.administratif@orange.fr](mailto:mairie.sorigny.administratif@orange.fr)

**Validité de l'offre :**

la durée de la validité des offres est de 90 jours